

TEMPO DÉCÈS APRIL



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

OBJET DU CONTRAT

- › Versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive (IAD) consécutif à un accident ou une maladie

POINTS FORTS

- › Garanties et options enrichies
- › Bénéficiaire désigné librement
- › Des **formalités médicales simplifiées**
- › Capital **exonéré des droits de succession** (dans les limites fiscales en vigueur)
- › Des **avantages tarifaires** pour plus de compétitivité

CIBLES	<ul style="list-style-type: none">› Les familles monoparentales ou celles dont un seul membre travaille› Les familles recomposées› Les couples non mariés› Les familles qui ne disposent pas d'un revenu suffisant pour faire face à un coup dur› Les seniors
---------------	---

GARANTIES ET FORMULES

	ESSENTIELLE DE 18 À 75 ANS	INTEGRALE DE 18 À 60 ANS	INTEGRALE 60 + DE 61 À 75 ANS
GARANTIE DE BASE OBLIGATOIRE	Capital Décès/IAD : 15 000 € Avance capital premiers frais : 3 000 €	Capital décès/IAD et Doublement accident : de 20 000 € à 1 million € Avance capital premiers frais : 4 000 €	
OPTION		Capital IPT 66 % ⁽¹⁾ et capital maladies redoutées ⁽²⁾ EXCLUSIVITÉ APRIL	Capital dépendance partielle ⁽³⁾
ASSISTANCE	incluse	incluse	incluse

FONCTIONNEMENT DE LA GARANTIE DE BASE

DÉCÈS/IAD	› Versement d'un capital en cas de décès/IAD aux bénéficiaires désignés.
DOUBLEMENT ACCIDENT	› Versement d'un capital supplémentaire égal au capital décès souscrit en cas de décès accidentel.
AVANCE PREMIER FRAIS	› Avance d'un capital forfaitaire ⁽⁴⁾ libre d'utilisation dans les 30 jours suivant le décès. Ce capital viendra en déduction du capital final versé. ⁽⁴⁾

FONCTIONNEMENT DES OPTIONS

FORMULE INTÉGRALE	<ul style="list-style-type: none">› Option invalidité permanente totale 66% et capital maladies redoutées Capital IPT 66% : dès 66% d'invalidité, versement par anticipation à l'assuré du capital décès souscrit. Le paiement du capital décès par anticipation en cas d'Invalidité Permanente Totale met fin à l'ensemble des garanties.Maladies redoutées : en cas de diagnostic d'une maladie redoutée (cancer, infarctus du myocarde, AVC, insuffisance rénale, transplantation d'un organe vital, maladie de parkinson ou sclérose en plaque) versement d'un capital forfaitaire égal à 10% du capital décès limité à 20 000 €.
FORMULE INTÉGRALE 60 +	› Option Dépendance : en cas de dépendance partielle (une personne est reconnue en état de dépendance partielle, si elle se trouve dans l'incapacité totale et définitive d'accomplir seule, 3 des 5 AVQ) ⁽⁵⁾ , versement d'un capital forfaitaire égal à 20 % du capital décès limité à 20 000 €.

⁽¹⁾ Capital assuré égal à 100 % du capital décès souscrit

⁽²⁾ Capital assuré égal à 10% du capital décès limité à 20 000 €

⁽³⁾ Capital assuré égal à 20% du capital décès limité à 20 000 €

⁽⁴⁾ Versement subordonné à la désignation du conjoint comme bénéficiaire, ou en cas de bénéficiaire unique

⁽⁵⁾ AVQ : Activité de la Vie Quotidienne, c'est à dire se laver, se nourrir, s'habiller, se déplacer, changer de position

CONDITIONS D'ADHÉSION

FORMALITÉS MÉDICALES	<ul style="list-style-type: none"> › Aucune formalité médicale sur la formule essentielle › Questionnaire de santé simplifié⁽⁶⁾ EXCLUSIVITÉ APRIL › Télésélection : jusqu'à 500 000 € et 75 ans EXCLUSIVITÉ APRIL
ÂGE LIMITE À L'ADHÉSION	<ul style="list-style-type: none"> › Formule Essentielle : 75 ans › Formule Intégrale : 60 ans › Formule Intégrale 60 + : 75 ans
ÂGE LIMITE AUX PRESTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> › Décès et capital premiers frais : 99 ans EXCLUSIVITÉ APRIL › IAD : 67 ans › Doublement accident : 67 ans › Option IPT 66% /Maladies Redoutées : 67 ans › Option capital dépendance partielle : 99 ans
DÉLAI D'ATTENTE	<ul style="list-style-type: none"> › Formule Essentielle : 1 an › Formule Intégrale et Intégrale 60 + : aucun pour les garanties Décès et Doublement Accident, 3 mois en cas d'IAD et pour les options IPT 66%, maladies redoutées et capital dépendance
LISTE DES PROFESSIONS EXCLUES	<ul style="list-style-type: none"> › Convoyeur de fonds, travail de la mine ou souterrain ou galeries, guide de haute montagne/ moniteur de ski, marin pêcheur, surveillance armée/maintien de l'ordre, pompier professionnel, sportif professionnel (y compris les sports à usage d'un véhicule à moteur), artificier/usage d'explosifs, artiste de cinéma ou de télévision/intermittent du spectacle/professionnel du cirque.

TARIF

- › Cotisations en âge atteint

ASSISTANCE

ASSISTANCE	<p>Incluse quelle que soit la formule souscrite :</p> <ul style="list-style-type: none"> › L'organisation et la prise en charge du rapatriement du corps et des frais de transport jusqu'au lieu d'inhumation dans le monde entier vers le lieu de résidence en France (y compris DROM) mais aussi du lieu de résidence en France vers un lieu d'inhumation situé à l'étranger › La prise en charge des frais d'accompagnement d'un proche du défunt en cas de décès à l'étranger › Un service d'information téléphonique pour les proches : démarches facultatives et post-décès, organisation des obsèques, etc › Un nouveau foyer d'accueil pour l'animal de compagnie de l'assuré <p>Si souscription d'option sur la formule Intégrale ou sur la formule Intégrale 60+ : enveloppe de 500€ à utiliser parmi des prestations d'aide à la personne comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> › La recherche d'un médecin, infirmière, auxiliaire de vie ou tout autre intervenant paramédical › Le transfert à l'hôpital ou vers un centre de soins › L'organisation et la prise en charge d'une aide-ménagère et d'une solution de garde d'enfants à domicile › La livraison de courses et l'aide à la préparation des repas › La garde des animaux de compagnie (chiens et chats)
-------------------	--

RÉDUCTIONS

- › Non fumeur : -50%
- › Couple : -10% viager sur chaque contrat
- › Multi-équipement⁽⁷⁾ : -10% viager sur les 2 contrats, en cas de souscription simultanée avec un contrat santé.







RETROUVEZ TOUS LES OUTILS D'AIDE À LA VENTE SUR

www.intrapril.fr

Exemple : tarif pour un capital assuré de 120 000 €, 40 ans, Non Fumeur

Cotisation Tempo décès APRIL : 434 €/an

-  Réduction non fumeur -50% = 217 €/an
-  Réduction couple -10% = 195 €/an
-  Réduction multi-équipement -10% = 175 €
-  **Cotisation finale : 175 €/an**

⁽⁶⁾ Au delà de 300 000 € et de 60 ans, voir le tableau des formalités médicales disponible sous la demande de souscription

⁽⁷⁾ Sur les produits santé APRIL (sauf mon assurance santé chiens/chats et mon assurance santé à la carte), et si le montant de prime est supérieur ou égal à 180 € TTC pour Tempo Décès APRIL